

Karine Gloanec Maurin*

*Vice-présidente de la Région Centre, vice-présidente du Laboratoire des idées du Parti socialiste La culture est, à ce moment de la mondialisation, notre vivier où nous puisons les ressources pour donner du sens à nos vies personnelles comme à nos communautés d'appartenance ou de destin.

Jacques Delors Déclaration d'Avignon, 2010

u cœur d'une crise qui n'est pas seulement économique mais aussi une crise morale, une crise des valeurs, le projet européen s'essouffle par trop de technocratie et pas assez de démocratie. Tout est possible demain, et même le pire, si nos concitoyens ne retrouvent pas le sens de la belle aventure de l'Union européenne : un trésor caché derrière l'outil institutionnel qui doit veiller sur notre bien commun. Quel bien commun? L'histoire d'un peuple belliqueux, fortement marqué par la diversité, mais dont les origines séculaires constituent le socle d'une culture partagée.





Observatoire **culture**

Malgré l'inscription en 1992 dans le Traite de Maastricht d'une compétence d'appui de l'Union en matière de culture, la dimension culturelle se heurte au pragmatisme économique du Conseil européen ou de la Commission européenne. Longtemps, le chiffre de 0,003 % du budget global de l'Union européenne consacré à la culture a indigné, à raison, les milieux culturels. C'était sans compter les autres financements, la politique de cohésion en particulier. Un petit

L'objectif de l'Observatoire de la culture, dirigé par Karine Gloanec-Maurin et Frédéric Hocquard, est : mieux comprendre les politiques culturelles nationales et territoriales, grâce à une bibliothèque-ressources, et reconnaître la place de l'artiste et réfléchir à celle de l'action culturelle telle qu'elle prend forme au sein de notre société (architecture, espace public, gastronomie, biodiversité...). L'Observatoire mobilise des acteurs aux compétences diverses – artistes, économistes, sociologues... – et met en débat analyses et propositions.



plus pour la période à venir¹: 0,014 %! Ce progrès est si dérisoire... Il est grand temps que le Parlement européen s'empare davantage de cette question essentielle pour construire l'Europe des peuples. Car c'est par l'échange, les coopérations culturelles, la mobilité des jeunes et de tous que l'intégration pourra se poursuivre. Alors l'Europe des peuples et l'Europe dans le monde ne seront plus des expressions vides de sens.

La notion de culture dépasse largement le secteur culturel. Pour cultiver la singularité de ce que Lucien Jaume appelle « l'esprit européen »², il faut promouvoir une Europe des valeurs éthiques et non boursières, revendiquer la vivacité du dialogue interculturel et de la réciprocité des projets, la diffusion du savoir et de la connaissance pour le plus grand nombre. Parallèlement, il faut donner du poids et du sens à l'intervention publique en encadrant et en régulant. En rompant avec l'approche libérale de la Commission Barroso, nous devons nous engager pour appuyer ce qui se construit depuis l'Agenda culturel européen à l'heure de la mondialisation. Nous devons aussi définir ce que serait la légitimité d'une intervention publique européenne dans la culture qui viendrait s'articuler avec celle des autorités nationales et locales et qui doit choisir, comme pour l'orientation générale de l'Union, une voie européenne équilibrée entre compétitivité, développement humain et démocratie dans un environnement mondialisé. La culture traite autant de notre capacité à savoir vivre ensemble que du soutien à la création et du regard poétique des artistes sur le monde.

LA POLITIQUE CULTURELLE EUROPÉENNE : UNE POLITIQUE DE CIVILISATION DANS UN MONDE EN TRANSFORMATION



Dans un monde en transformation frappé par les déséquilibres et les replis de toutes sortes, la culture constitue un atout non négligeable et justifie un investissement européen majeur. Elle peut contribuer à la refondation d'un projet politique européen fort, articulant les dimensions économique, sociale et démocratique.



^{1.} Le budget consacré à la culture entre 2014 et 2020 sera de 1,4 milliard d'euros alors qu'il ne représentait que 1,17 milliard d'euros pour la période 2007-2013 dans un budget global plus important.

^{2.} Lucien Jaume, Qu'est-ce que l'esprit européen ?, Flammarion, 2010.



Les valeurs fondamentales

Il importe tout d'abord de réaffirmer nos valeurs fondamentales, de rappeler que l'Europe est une entité politique originale défendant, dans la mondialisation et par la culture, les valeurs de l'humanisme, les principes de la démocratie représentative et le modèle de l'économie sociale de marché. Par ces valeurs, s'affirment :

- la culture de l'humain : un rapport à la personne, sa dignité, sa construction dans un moment où l'Europe doit restaurer les fondements éthiques de son système économique, social et politique;
- la culture de la revitalisation : un rapport à la création, à la production et à l'invention dans un moment où les sociétés européennes, à l'heure de la mondialisation, sont à la recherche d'un dynamisme nouveau;
- une culture de l'ouverture et de la diversité : un rapport dynamique, ouvert et pluriel à la construction des identités dans un moment où l'Europe doit interroger le rapport entre identité et Nation, s'attacher aux singularités et trouver une nouvelle voie d'être dans un monde multipolaire et interdépendant.

L'art et la culture ne sont pas des marchandises, ils sont notre bien commun et, dans une Europe en crise, ils doivent être constitutifs de ce *New Deal* dont notre continent a besoin pour rebondir, au même titre que les politiques économiques et sociales traditionnelles. Pour ce faire, il faut imaginer de nouveaux types de gouvernance qui combinent logiques marchande et non marchande, secteurs public et privé, institutions et société civile. Il faut aussi s'appuyer sur les initiatives individuelles à travers un *Small Business Act* de la culture et faire entendre ainsi une voix singulière de l'Europe dans le champ artistique et culturel.



Des programmes et des actions



Pour que l'exception culturelle s'inscrive comme une évidence dans le projet européen et non pas comme une volonté protectionniste ou sur la défensive, la politique culturelle européenne doit s'articuler autour de textes fondamentaux, de politiques actives dans un équilibre entre marché, société et démocratie. Il s'agit d'une politique d'intérêt général puisque, nous l'avons dit, la culture est un bien commun. Elle participe à la régulation européenne et mondiale (régulation des effets



de marché, régulation des déséquilibres de développement, etc.). C'est un investissement dans la personne dans une perspective d'émancipation, qu'il s'agisse du secteur culturel lui-même ou plus largement des sociétés européennes. On peut même la considérer comme inscrite dans la politique industrielle par un renforcement et une structuration du tissu productif culturel et créatif européen dans une perspective large d'innovation et avec une attention particulière aux microstructures. Enfin, il s'agit d'une action publique européenne et mondiale, multilatérale, et appuyée sur les sociétés civiles, en faveur du débat démocratique.

Pourquoi se priver d'affirmer une telle particularité quand les textes fondateurs de l'Union contiennent déjà cette dimension? La Charte européenne des droits fondamentaux ne constitue-t-elle pas un solide appui pour défendre cette politique singulière que nous appelons de nos vœux? Pourtant, aujourd'hui, l'approche équilibrée que nous préconisons ne va pas de soi, que ce soit dans le cadre du marché intérieur — dans lequel prévaut souvent la logique concurrentielle — que dans le cadre non européen — notamment avec les nouvelles puissances culturelles que sont la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, etc.

Le récent affrontement du Parlement européen et de la Commission à propos du traité d'échanges commerciaux entre l'Europe et les États-Unis l'a bien montré, comme la délégation socialiste française l'a rappelé : « Dans le dos du Conseil et du Parlement européen, la Commission Barroso a décidé de lancer un vaste chantier de négociations commerciales entre l'Europe et les États-Unis. Pendant trois mois, des milliers de professionnels de la culture se sont mobilisés pour demander l'exclusion de l'audiovisuel et du cinéma des futures négociations commerciales entre l'Europe et les États-Unis; le 23 mai 2013, une large majorité du Parlement européen a soutenu les amendements des eurodéputés socialistes défendant l'exception culturelle, y compris dans les nouveaux médias; le principal enjeu est en effet lié à Internet. Les géants du Net, souvent américains et toujours experts en matière d'optimisation fiscale sur le territoire européen, cherchent à s'exonérer de toute obligation à l'égard de la création, de sa diffusion et de son financement. En s'opposant aux Google, Amazon, Apple et autres Netflix, ils ont défendu non seulement les artistes et la culture, mais un secteur économique essentiel pour tous les européens »³.







3. Cf. Délégation socialiste française du Parlement européen, Abécédaire eurosocialiste 2009-2014, janvier 2014.



Les secteurs européens de la culture et de la création représentent jusqu'à 4,5 % du PIB européen et emploient quelque 3,8 % de la main-d'œuvre européenne, soit environ 8,5 millions de personnes. Ces éléments doivent être pris en compte lorsqu'il s'agit d'adopter les dispositions concernant la culture au sein du cadre européen. Enfin, une politique culturelle européenne doit encore progresser dans le soutien qu'elle apporte aux initiatives individuelles au sein des politiques communautaires. Elle doit être attentive au tissu culturel lorsqu'il innove et permet des avancées économiques et sociales (Europe créative⁴, politique de cohésion, soutien à l'entrepreneuriat). Elle doit aussi renforcer les programmes culturels pour enrichir les relations avec nos voisins non européens et participer au rayonnement de l'Europe dans le monde.

À propos d'Europe créative, atouts et inquiétudes

La programmation 2007-2013 contenait un programme communautaire Culture et un programme Media (« Mesures pour encourager le développement des industries audiovisuelles »). Le programme Media avait pour ambition de préserver et développer le patrimoine cinématographique et audiovisuel européen, d'encourager la diffusion des œuvres cinématographiques et de soutenir la diversité culturelle. Il était doté de 755 millions d'euros (dont 15 millions d'euros à Media Mundus pour permettre à l'Europe de jouer son rôle culturel dans le monde) pour les sept ans d'exercice.

Quant au programme Culture, il reprenait les principales lignes d'actions de l'ancien programme Culture 2000 grâce auquel des centaines de livres ont été traduits et des milliers d'organisations culturelles ont œuvré à la création et à la diffusion des projets artistiques européens. Il était doté de 400 millions d'euros et avait pour objectif de favoriser la coopération entre les acteurs culturels (créateurs, promoteurs, diffuseurs, réseaux, institutions culturelles) afin de connaître et de faire connaître la culture européenne, de soutenir la création et la diffusion d'œuvres culturelles, de faciliter la mobilité des artistes et de mettre en valeur la diversité culturelle afin de faire émerger une citoyenneté européenne.





Une nouvelle ère s'ouvre avec Europe créative qui rassemble les programmes Culture, Media et Media Mundus et qui est doté de 1,4 milliard d'euros. La proposition de la Commission européenne peut être considérée, pour la première fois, comme un programme de soutien aux



^{4.} Nouveau programme communautaire Culture.



secteurs culturels et créatifs européens, assumé comme tel, partant des enjeux auxquels ces secteurs ont dû faire face en termes de mondialisation et de numérique, notamment. Même si l'on a craint que le programme aborde le secteur uniquement à l'aune du développement économique, on peut considérer qu'il est un programme de transition vers ce qui serait idéalement un programme de soutien communautaire au renforcement et à la mutation des secteurs culturels. « À vous, acteurs culturels, de vous emparer de ce programme », a lancé Catherine Trautmann à l'assemblée réunie lors du lancement du programme à Beaubourg en novembre 2013. La question est de conjuguer diversité et compétitivité sans perdre de vue les objectifs de renforcement du dialogue interculturel, de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe, et de la citoyenneté européenne. Il est en effet important de rappeler que l'ambition majeure de l'Union européenne doit être de créer une union plus étroite entre les peuples qui la composent.

La culture a un poids économique important et un fort potentiel de croissance et il est donc positif que les industries culturelles et créatives soient mieux prises en compte dans les programmes européens à destination des secteurs de la culture et de la création. Toutefois, l'approche de la Commission européenne considérant tous les acteurs de ces secteurs comme des industries compétitives pourvoyeuses de croissance nous semble réductrice. La mise en œuvre d'une garantie financière ou de nouvelles normes concernant la « communication cinéma » mérite non seulement une clarification mais aussi une grande veille vigilante tant ces décisions pourront avoir un impact sur le secteur culturel français. Enfin, ce programme doit s'adresser à toutes les organisations, quelle que soit leur taille, afin de favoriser l'innovation ou même la prise de risque.

La culture joue aussi un rôle social et éducatif de premier plan, notamment dans les domaines de l'inclusion, du handicap, de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations. La mobilité des acteurs et des œuvres artistiques doit aussi être renforcée et valorisée, tant elle répond à des objectifs européens clairs. Cette mobilité, associée à d'autres domaines comme la formation professionnelle, l'éducation ou encore la jeunesse, a prouvé son impact indéniable, notamment en termes de structuration du secteur au niveau européen. C'est ce combat qu'il faut mener pour rendre l'Europe plus proche des citoyens. Ce programme est une des voies vers l'inscription plus naturelle de la dimension culturelle dans le projet européen mais ce n'est évidemment pas la seule : c'est aussi aux citoyens de s'emparer de leur culture ou leurs cultures européennes et de retrouver le sens du projet européen.









L'Europe, un socle historique qui donne du sens à l'union

L'Europe, cette pointe d'Asie qui se jette dans les mers occidentales⁵, progresse par soubresauts. Des siècles d'histoire l'ont amenée à ce que l'on appelle aujourd'hui la construction européenne. De l'Antiquité à nos jours, la belliqueuse Europe n'a pourtant cessé de générer des citoyens curieux, ouverts, accueillants, porteurs d'une humanité protectrice. Et c'est cette ouverture sur le monde, atout pour le dialogue des cultures qui fait de l'Europe un projet éminemment moderne⁶. À une crise succède toujours donc une avancée. À une nécessité, une réponse. C'est ainsi que, finalement, aux tragédies sanglantes du XX^e siècle, les pères fondateurs ont répliqué par le traité de Paris et celui de Rome. Ce passé commun de divisions a donné lieu à une conscience européenne plus formelle et à une méthode : la paix par les solidarités économiques. En outre, face à la puissante Union soviétique et dans un contexte de délitement des empires coloniaux européens, le continent européen a vu son aire d'influence se rétrécir et a ressenti la nécessité de constituer un ensemble économique puis politique structuré et solide. Aujourd'hui plus que jamais, la « communauté de destin » européenne ne se fonde plus sur des menaces intraeuropéennes, mais extra-européennes, comme la mondialisation, synonyme d'uniformisation et de nivellement social par le bas.

Une Europe sans les peuples?

La construction européenne, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas soulevé l'enthousiasme des peuples. Cette conscience d'une culture commune et d'une communauté de destin n'est le fait que des élites. Cette unification par les intérêts économiques a provoqué au pire une incompréhension voire une légère hostilité, au mieux une profonde indifférence. Mais aujourd'hui la crise, tout à la fois, exacerbe les tensions nationalistes en Europe et enracine le sentiment des Européens de partager une destinée commune. C'est donc au prix de la menace que la crise fait peser sur l'Europe que l'idée européenne est sortie de l'abstraction. Une opinion publique européenne semble peu à peu se dessiner, une sorte de conscience civique parvient à franchir les frontières, le plus souvent contre les institutions, la construction telle qu'elle se fait, les politiques d'austérité. Reste que si forger une conscience dans l'adversité constitue déjà un progrès, l'échec à générer un sentiment







^{5.} C'est ainsi que la décrit la grande Européenne Catherine Lalumière, aujourd'hui présidente des Maisons de l'Europe en France.

^{6.} Voir Pierre Manent, La raison des nations, Gallimard, 2006.



d'appartenance fondé sur l'évidence d'un héritage et de valeurs reste patent. Le temps est donc venu de donner du sens au projet européen pour qu'à la logique économique qui a prévalu jusqu'ici soit associée une motivation d'une autre nature, comme le maintien d'une culture commune politique spécifique, un projet politique, moderne dans sa forme et emblématique dans son sens.

Le « sens commun européen »

Ce qui fait cette sorte de « sens commun européen »⁷, c'est ce que l'Europe a produit, un patrimoine intellectuel, des idées, une certaine manière de regarder le monde... La tradition européenne consiste déjà dans cet état d'esprit : s'accepter comme des héritiers définis par ce qui nous a précédés, et à notre tour léguer aux générations futures le fruit de notre apprentissage pour que l'avenir se perpétue. Dès lors, il ne peut y avoir de définition statique, donnée une fois pour toutes de la culture de l'Europe, et donc *a fortiori* pas de définition ethniciste ou communautariste, mais des repères ou des jalons à partir desquels nous pouvons penser l'avenir.

Le premier trait caractéristique de cet « esprit européen » tient dans l'émancipation du politique par rapport au religieux qui présuppose que l'homme peut tout remettre en question par l'usage de la raison, au point qu'aucune réponse ne semble jamais définitive mais qui reconnaît de fait le socle religieux sans se sentir obligé de s'y soumettre. Dans les tragédies grecques d'ailleurs, bien avant notre ère, les héros – à l'image d'Antigone – refusent de se rendre au jugement des dieux et défient les lois de la cité lorsqu'elles leur semblent iniques. Le génie européen réside donc dans le débat permanent, l'affrontement fécond des pensées. La sécularisation – ou pour nous autres Français la laïcité – rend possible l'aspiration à l'universalité dans la diversité des cultures nationales et la tradition de l'examen critique permanent interdit – du moins en théorie, l'entreprise coloniale infirmant ce principe – l'émergence d'un sentiment de supériorité européen.





Le second trait caractéristique de ce « sens commun européen » est sans doute l'humanisme. L'homme devient le fondement de toute valeur. La liberté et l'égalité « universalisées » par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et d'ailleurs présentes dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne découlent de ce postulat. Cette tradition a donné naissance



^{7.} Pour reprendre l'expression de Lucien Jaume.



en Europe à un modèle de société unique au monde fondé sur l'État social⁸. Sous l'influence du mouvement ouvrier et du christianisme social, les Européens ont hérité d'un corpus de droits sociaux et d'un système de protections qu'ils ont un intérêt légitime à vouloir défendre dans le cadre d'un concert international jusque-là dominé par une vision économique et sociale différente de la leur.

Redonner du sens pour poursuivre l'intégration

C'est cette Europe-là que nous voulons défendre, l'Europe sociale et protectrice, inventive et toujours ouverte sur le monde, l'Europe moderne. Notre continent, au sortir de décennies de guerres et de tragédies, doute de lui-même et de son modèle. Mais comme l'écrit Pierre Manent, « si nous éprouvons une certaine fatigue après tant de siècles modernes, nous ne saurions renoncer au grand récit du progrès occidental ». C'est pourquoi nous ne devons pas abdiquer notre ambitieux projet européen. Jürgen Habermas et deux autres intellectuels allemands, Peter Bofinger et Julian Nida-Rümelin, se sont exprimés fortement pour formuler leur espoir d'une démocratie supranationale européenne⁹ : « Les États européens, historiquement autonomes, ne seraient pas disposés au fédéralisme, parlons-en. Et pourquoi pas au moins un gouvernement commun? Soyons comme eux, optimistes, volontaires, pour redonner toute sa place à la parole populaire car aucun peuple ne souhaite s'éloigner de son histoire ».

Avant la Seconde Guerre mondiale, des voix s'élevaient déjà pour réclamer que le continent européen s'organise pour apaiser les rivalités nationales. Moins d'un siècle après le congrès de la paix à Lugano en 1849 au cours duquel Victor Hugo déclara sa foi dans les États-Unis d'Europe¹⁰, Richard de Coudenhove-Kalergi, convaincu de l'existence d'un « esprit européen », reprit le mot d'ordre hugolien dans son projet paneuropéen de 1926 et proposa « l'hymne à la joie » au continent. D'autres encore, tel l'intellectuel Julien Benda, dans son célèbre « Discours à la nation européenne » de 1933, appréhendent déjà les risques qui pourraient peser sur l'unification du continent si celle-ci ne reposait que sur le regroupement de simples intérêts matériels et appelle





Observatoire **culture**

^{8.} C'est principalement au nom de cette singularité européenne que Jürgen Habermas promeut l'idée européenne.

^{9.} Cf. l'article paru dans Le Monde du 4 septembre 2012 et intitulé « Plus que jamais, l'Europe ».

^{10. «} Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne ».



à ce que l'Europe se constitue avant tout autour d'un système de valeurs morales et esthétiques : elle « n'existera vraiment que si elle pratique l'exaltation d'une certaine manière de penser et de sentir, la flétrissure d'une autre ; la glorification de certains héros de l'Histoire, la démonétisation d'autres ». Dans l'Europe des penseurs du siècle des Lumières et des artistes cosmopolites de la Renaissance en effet, rappelle Julien Benda, « point de véritables frontières... ». C'est en ce sens que Jürgen Habermas, Peter Bofinger et Julian Nida-Rümelin ont raison de conclure : « Renoncer à l'intégration européenne serait prendre congé de l'histoire du monde ». C'est pourquoi aussi culture européenne et intégration du continent sont indissociables. L'Europe est un parti pris culturel et fraternel, bien avant d'être un vaste ensemble économique. Tout projet européen ne saurait minorer la dimension culturelle, sous peine de voir l'Europe perdre sa raison d'être.

Culture et territoires

Les jumelages et partenariats

Concrètement, quelles peuvent être les déclinaisons de cette « priorité culturelle »? L'Union européenne des 28 États, c'est aussi un grand territoire d'une superficie de 4 382 629 km², dont 38 % de forêts, 68 000 kilomètres de côtes, des massifs montagneux, des plaines, une variété de paysages et de conditions climatiques importante. Pourtant, l'ambition européenne est bien de faire partager un même projet aux 509 millions de citoyens qui vivent sur ce grand territoire.

De tous temps, et bien avant la création des États tels que nous les connaissons aujourd'hui, les cités de pays voisins ont noué entre elles des liens et entretenu des relations régulières. Certaines d'entre elles étaient riches et puissantes et elles ont longtemps constitué le territoire d'appartenance de référence. Ces relations se développaient grâce aux élites politiques, intellectuelles, économiques, religieuses qui échangeaient leurs savoirs ou leurs biens au fil des parcours qu'elles effectuaient et des « circuits » qu'elles mettaient en place (Route de la soie, Ligue hanséatique, comptoirs marchands...).

La création, le développement et la structuration des États nationaux ont peu à peu réduit ces relations, jusqu'à les rendre inexistantes, voire quasi « illégales », les relations internationales devenant, par nature, le privilège des États. Cependant, dès 1913 apparaît la notion de « pouvoirs







locaux » qui s'organisent au niveau international en créant l'International Union of Local Authorities (IULA). C'est d'ailleurs au lendemain de la Première Guerre mondiale que quelques villes recommencent à établir des contacts directs de manière plus ou moins formelle, notamment dans les pays du Nord de l'Europe. Le véritable essor des relations internationales des villes intervient à l'issue de la Seconde Guerre mondiale avec la volonté de contribuer à la paix à travers la construction européenne. D'abord entre quelques villes des pays alliés, puis des six États fondateurs de l'Union européenne, notamment entre l'Allemagne et la France. « Pas de paix entre les États sans réconciliation entre les peuples » était leur *leitmotiv*. C'est ainsi qu'aujourd'hui les jumelages et partenariats sont une dimension essentielle de l'action extérieure des collectivités, quelle que soit la taille des communes.

C'est dans ce contexte que le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a été fondé, en 1951. Aspirant à « une fédération des États européens fondée sur l'autonomie locale », le CCRE prit l'initiative de promouvoir les jumelages afin de développer l'esprit européen dans les communes et collectivités locales. Parmi les diverses formes d'actions internationales des collectivités territoriales, le jumelage entre villes et communes d'Europe est la plus ancienne et la plus répandue. Le réseau de partenariats établis sous cette forme entre la France et les différents pays d'Europe concerne aujourd'hui plus de 10 000 communes dans le périmètre du Conseil de l'Europe.

En tant que membre fondateur du CCRE et fidèle à son engagement européen, l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) anime, depuis sa création, le mouvement des jumelages européens en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur d'une Europe plus proche de ses citoyens. Dans son magazine *Europe locale*, l'AFCCRE fait état de nombreux exemples de jumelages dynamiques comme par exemple l'initiative de l'association des communes jumelées du Limousin (projet impliquant 85 communes) consistant en des « rencontres internationales des villes jumelées du Limousin » dont la dernière édition a eu lieu en Haute-Vienne en mai 2013.





Bien d'autres exemples illustrent la volonté des communes de mettre l'histoire au cœur de la construction européenne avec des partenaires allemands, espagnols ou de participer à l'intégration quand il s'agit de communes de nouveaux pays entrants. Ils montrent toujours combien ces échanges sont riches. Quelques collectivités régionales comme la Région Centre soutiennent ces



jumelages à condition qu'ils soient l'occasion d'échanges de jeunes. Ce critère a aussi pour objet le renouvellement des comités de jumelage vieillissants. Faire vivre l'amitié entre les peuples par le jumelage est sans doute une première étape de respect de notre diversité. L'Union européenne accompagne également ces actions avec le dispositif « Jeunesse en action ».

Une capitale européenne pour la culture

« Si c'était à refaire, je commencerais par la culture » : on sait maintenant que, si cette phrase a longtemps été attribuée à Jean Monnet, le « père de l'Europe » ne l'a en fait jamais prononcée. À l'origine des capitales européennes de la culture, on trouve pourtant la conviction, chez les responsables européens, que l'Europe s'est trop longtemps préoccupée d'économie, négligeant les échanges culturels entre ses habitants.

C'est dans cet état d'esprit que, à l'initiative de la ministre grecque de la Culture Mélina Mercouri et du ministre français Jack Lang, le Conseil des ministres européens du 13 juin 1985 a lancé l'appellation « Capitale européenne de la culture » attribuée pour un an à une ville d'un État membre. En France, c'est symboliquement la Cité des papes qui obtint ce titre pour la première fois en 2000. On se souvient avec quel talent la ville de Lille a su se saisir de cette opportunité en 2004 : ses Maisons Folies ouvertes ont permis d'accueillir des artistes pour qu'ils vivent et créent dans les quartiers populaires de la ville. La ville reste encore parsemée d'œuvres d'art monumentales et la maire de Lille Martine Aubry et son équipe ont même prolongé ce beau projet en 2009 par une deuxième étape nommée Lille 3000. Il faut souhaiter la même empreinte de lien social à Marseille dont le Mucem (musée des civilisations d'Europe et de Méditerranée) a été inauguré en 2013. Les expériences sont très diverses et ce label est aujourd'hui au cœur des interrogations relatives aux liens entre Europe, culture et territoires. Ce label participe-t-il toujours à un projet de territoire à terme ou correspond-il juste à un effet de marque? Permet-il aux politiques de la ville de s'inscrire dans les évolutions de la construction européenne?





La mobilité européenne

Savoir vivre ensemble, c'est d'abord se connaître. Ainsi les initiatives sont-elles nombreuses pour permettre aux citoyens européens de se rencontrer. L'Union européenne, les États comme



un grand nombre de collectivités territoriales¹¹ permettent par divers programmes la mobilité européenne¹². Lorsque le programme Erasmus, que l'on ne présente plus, a été fragilisé il y a quelques mois au cours de la préparation de la prochaine période budgétaire 2014-2020, la mobilisation très importante des intellectuels a montré à quel point ce dispositif de mobilité des jeunes étudiants est une des grandes réussites européennes car il participe à la construction de la citoyenneté européenne et donne du sens à l'Union des États membres. Les partisans du tout marché souhaitaient transformer cette bourse en une garantie de prêt bancaire octroyé à un étudiant par une banque. Les parlementaires européens sociaux-démocrates ont fort heureusement combattu cette proposition qui dénaturait la philosophie de ce programme phare de l'Union. Il avait déjà été élargi aux apprentis grâce à la députée européenne Catherine Guy-Quint et les socialistes français préconisent aujourd'hui de l'ouvrir aux élus locaux et à la Méditerranée.

Après le débat parlementaire, le nouveau programme Erasmus+ bénéficie d'une augmentation d'enveloppe de près de 40 % et il rassemble désormais tous les dispositifs de mobilité des jeunes. C'est 14 milliards d'euros qui seront mobilisés sur la prochaine période 2014-2020 afin de toucher près de cinq millions de personnes. La garantie de prêt bancaire est restée mais dans une proportion très minime (2 % du budget).

Diversité culturelle, des projets et des échanges artistiques

Enfin, comment ne pas évoquer l'empreinte de l'esprit européen dans les échanges artistiques et culturels? Si nous jugeons que les échanges de nos concitoyens sont indispensables à la construction du projet européen, il faut accorder une place de choix aussi aux projets artistiques et culturels qui sollicitent le soutien de l'Union européenne.

Il est indispensable de rappeler le texte de référence qui permet d'encadrer les programmes communautaires en faveur de la culture¹³. En octobre 2005, lors de son 33^e congrès, l'UNESCO a proposé à toutes les parties qui le souhaitaient la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, un instrument juridique international contraignant qui assure aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens





11. En Région Centre, le dispositif Parcours d'Europe rassemble cinq dispositifs de mobilité pour les lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires et comité de jumelage.

- 12. Erasmus, Léonardo, Coménius, Jeunesse en action, Volontariat européen.
- 13. En 2005 également, adoption de la convention Faro au Conseil de l'Europe.



du monde entier la possibilité de créer, produire, diffuser et jouir d'un large éventail de biens, de services et d'activités culturels, incluant les leurs. Le 18 décembre 2006, la Commission a ratifié la convention aux côtés de la Finlande, de l'Autriche, de la France, de l'Espagne, de la Suède, du Danemark, de la Slovénie, de l'Estonie, de la Slovaquie, du Luxembourg, de la Lituanie et de Malte. La Bulgarie s'est également jointe à cette ratification. La convention est entrée en vigueur le 18 mars 2007.

Afin de remplir les objectifs européens de coopération artistique et culturelle en Europe et d'aider les porteurs de projets à formaliser leur demande auprès de la Commission, les bureaux Media et Relais Culture Europe à Paris ont été rapprochés. Ce sont eux qui ont accompagné sur la dernière période, par exemple, les projets suivants :

- Pour l'année 2013, le soutien au développement de projets Media a aidé 13 sociétés françaises, soit 547 000 euros consacrés à 131 projets retenus au niveau européen. Media a soutenu également 15 sociétés de productions télévisuelles, pour un montant de 3 422 258 euros¹⁴;
- Un projet relevant du programme interrégional Interreg IVC. Ces programmes offrent la possibilité d'une coopération interrégionale ou d'échanges de savoirs. En décembre 2011, le projet Toolquiz a réuni plusieurs partenaires européens pour la rédaction d'une contribution en faveur d'une approche des politiques culturelles des territoires européens;
- À l'occasion de Luxembourg capitale européenne 2007, quatre théâtres de création ont fondé Total Théâtre, une structure informelle interrégionale de coopération culturelle, afin de construire un futur commun et de répondre aux besoins d'une identité culturelle de la Grande Région (Liège en Belgique, Lorraine en France, Land Saar au Luxembourg). Il s'agit du Théâtre de la Place de Liège, du Centre dramatique national de Thionville, du Staatstheater et du Théâtre national du Luxembourg. Fort d'une expérience de dialogue et d'échanges, ce réseau a décidé en 2010 de construire ensemble un projet ambitieux pour donner un nouveau visage culturel à la Grande Région, à travers la formation, la coproduction, la circulation des œuvres et des publics. Un programme riche qui s'articulait autour de formations et circulation des artistes et des publics (résidence d'artistes, concours d'écriture), de valorisation et de rayonnement du théâtre de la Grande Région au-delà de









ses frontières (TTT Festival) et enfin d'un programme création (Labos TTT de la Grande Région et Transit, création théâtrale coproduite par Total Théâtre et réalisée par une équipe composée d'artistes et de techniciens issus de la Grande Région et mise en œuvre par un metteur en scène de renommée internationale). Le budget total s'élève à 4 700 000 euros environ répartis sur toutes les structures avec une intervention de l'Europe sur le programme Interreg IV Grande Région.

En conclusion, si l'Europe fait aujourd'hui l'objet d'un profond désamour de la part de nos concitoyens, c'est notamment parce qu'on lui impute l'impuissance des États nationaux à assumer leurs propres décisions. Et l'Union européenne continuera de provoquer le rejet si les habitants du continent ne s'approprient pas le sens du projet européen : une culture singulière qui se dessine en filigrane depuis les origines. L'Europe en peu de mots, c'est l'universalité, l'examen critique permanent, la fraternité et la dignité des peuples. Aujourd'hui, il faut, à travers des projets concrets, rappeler l'esprit européen. Il est plus que jamais essentiel de ne pas abandonner ce terrain aux tenants du tout marché. Les initiatives culturelles, dans la mesure où elles font vivre l'identité profonde de notre continent et favorisent les échanges entre citoyens européens – des jeunes aux artistes –, participent de cette ambition.

Citoyens, il est urgent de cultiver l'esprit européen!





culture

L'auteur remercie Pascal Brunet et Laurence Baronne du Relais Culture Europe.

AVERTISSEMENT : La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.